Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 Rajab 1444
27 Janvier 2023

N° 12

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **201**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **202**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **206**
Homologation de résolutions **209**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **209**
Avis aux créanciers..... **213**
Convocations
Sociétés anonymes **214**
Sociétés à responsabilité limitée **215**
Autres sociétés **215**
Divers
Avis au public..... **215**
Rectificatifs **218**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

PHEBUS VOYAGES SA

N°33, rez-de-chaussée, Bloc B Immeuble AZIZ - 1073 Montplaisir Tunis

Identifiant Unique : 0312178L

RC : B152572002

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 8/01/2018 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 02/02/2018 sous n°48500763 Quittance n°M010664, dont un exemplaire du P.V et actes de cession ont été déposés au Registre national des entreprises en date du 3/9/2019. Il a été décidé.

- La nomination de Mr Adel Rekik en qualité de commissaire aux comptes

- Approbation du résultat des exercices 2013, 2014, 2015, 2016

- Transformation de la forme juridique de la société

- Augmentation du capital du 100.000 dinars au 300.000 dinars

- La nomination de Mr Mohamed Dhaker Belkacem Président Directeur Général de la société avec tous pouvoirs.

2023R00200SANB2

PHEBUS VOYAGES SA

Capital : 100.000 dinars

Identifiant Unique : 0312178L

RC : B152572002

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 26/02/2015 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel le 27/02/2015 sous n°1570038 Quittance n°M011750, dont un exemplaire du P.V et actes de cession ont été déposés au Tribunal de première instance de Tunis en date du 4/3/2015. Il a été décidé :

- Changement du siège social et le fonds de commerce du 15 rue Abid El-selmi cité el Ezdihar Bellevue Tunis à la rue n°8368 N°33. Immeuble AZIZ. 1073 Montplaisir Tunis.

2023R00201SANB2

Notice d'Information d'Augmentation

Du capital de la COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES - (C.O.G.I.A)

Société anonyme

Siège social : Route Mourreddine Km 3.5 B.P 82 - 4000 - Sousse

Identifiant unique : 14056Q

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 21-10-2022 dont le P.V a été enregistré le 02-01-2023 à la recette des finances cité Riadh - Sousse (quittance M000070 enregistrement n°23500001), les actionnaires de la société C.O.G.I.A, ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 4.370.000 dinars, dont un million trois cent vingt mille dinars (1.320.000 dt) en compensation de compte courant associé (incorporation du compte courant associé) et Trois Million cinquante Mille dinars (3.050.000 dt) en numéraire à libérer intégralement, et ce pour porter le capital social de 18.400.000 dinars à 22.770.000 dinars (Vingt deux million sept cent soixante dix mille dinars) et ce par la création de 437.000 actions nouvelles dont 305.000 actions en numéraires à souscrire et à libérer intégralement :

1- Délai réservé à l'exercice du Droit de souscription est de 15 jours à partir de la date de parution de cette notice au J.O.R.T, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2- Les 437.000 actions nouvelles créées ont une valeur nominale de (10) dix dinars.

3- Dépôt préalable : copie du p.v d'augmentation du capital a été déposée au greffe du Registre National Des Entreprises de Tunis (attestation de dépôt en date du 19-01-2023 sous le N° AC09142023).

4- Banque dépositaire des fonds : Bank A.B.C -Les Berges du Lac - Tunis 1053 au compte n° 28002018589140000163.

2023400164SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

PHEBUS VOYAGES SARL

N°33, rez-de-chaussée, Bloc B Immeuble AZIZ - 1073 Montplaisir Tunis

Identifiant Unique : 0312178L

RC : B152572002

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 24/9/2020 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 9/10/2020 sous n°20703500 Quittance n°M058812, dont un exemplaire du P.V et actes de cession ont été déposés au Registre national des entreprises en date du 14/10/2020. Il a été décidé :

- Pouvoirs pour formalités

- La nomination de Madame Sinda Bouzguinda cogérante de la société.

2023R00199SRLB2

PHEBUS VOYAGES SARL

N°33, rez-de-chaussée - Bloc B Immeuble AZIZ - 1073 Montplaisir Tunis

Identifiant Unique : 0312178L

RC : B152572002

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 11/11/2019 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 15/11/2019 sous n°19704719 Quittance n°M087224, dont un exemplaire du P.V et actes de cession ont été déposés au Registre national des entreprises en date du 21/11/2019, il a été décidé :

- Ouverture du point de vente sis au local commercial A situé à l'immeuble n°36, sis à la Rue Al Jazira Tunis.

2023R00202SRLB2

Société «HYGIE» SARL

Siège social : 15 Rue Abdelhamid Ibn Badis- Alain Savary 1002 Tunis

I.U : 1438331C

Capital : 125.715 DT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/8/2022 enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajène Tunis sous le n°22506587 Quit n°88318 en date du 9/11/2022, et dont une copie du dossier a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 18/11/2022 sous le n° 2022135668.

Il a été décidé :

- La dissolution de la société.

- La nomination de Mme Zouhour Achour comme liquidatrice de la Société pour toute la durée de la liquidation.

2023400166SRLB2

Clôture de la liquidation

SOCIETE KOLIBRI INTERNATIONAL

En liquidation

SARL au capital de 28 470 dt

Siège social : 14, Rue Imam Abou Hanifa La Marsa

Identifiant Unique : 1663066 M

MF : 1663066 M/A/M/000

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/11/2022 enregistré à la recette des finances la Marsa sous le numéro 20707252 quittance numéro 135826 en date du 21/11/2022 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le n°202310363 en date du 11/01/2023, il a été décidé la clôture de la liquidation de la société Kolibri international, approbation des comptes de liquidation et quitus donné au liquidateur.

2023400173SRLB2

Clôture de la liquidation

Société DIRYZ

SARL au capital de 28 470 DT

En liquidation

Siège social : 14, Rue Imam Abou Hanifa La Marsa

Identifiant Unique : 1548096Y

MF : 1548096Y/A/M/000

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5/12/2022 enregistré à la recette des finances la Marsa sous le numéro 20707644 quittance numéro 142535 en date du 8/12/2022 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le n°202310347 en date du 11/01/2023, il a été décidé la clôture de la liquidation de la société DIRYZ, approbation des comptes de liquidation et quitus donné au liquidateur.

2023400174SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «WHITE MIDDLE SEA» SUARL

Siège social : 15 Rue Abdelhamid Ibn Badis - Alain Savary 1002 Tunis

IU : 1593579T

Capital : 1.000 DT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/9/2022 enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajène Tunis sous le n'°22506493 Quit n°87672 en date du 4/11/2022, et dont une copie du dossier a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 18/11/2022 sous le n° 2022135651.

Il a été décidé :

- La dissolution de la société.

- La nomination de Mr Maher Hammami comme liquidateur pour une durée d'une année.

2023400167SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 5/12/2022 enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana le 7/12/2022 sous n°22263761 Quitt n°M080334 Mr Boulbaba Dchich C.I.N n°03392259, a vendu à la société «Boulangerie Boulbaba Idéale Mat Fiscal n°1635828Z» tout le fonds de commerce du local (Boulangerie) sis à Soukra Rue Essalem Dar Fadhal. Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'Avocat Anouar Jeliti Cabinet Centre Zarrouk Rue Ahmed Telili Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les journaux «Le Quotidien et Achourouk» le 21/01/2023.

2023T00079FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié rédigé par Me Basma Sallemi et son assesseur le 23/7/2021 enregistré à la recette des finances Ettadamen le 3/8/2021 Mme Halima Bent Ibrahim Chaieb veuve Mohamed Mourou a donné aux enfants de son fils feu Mounir Mourou qui sont Syrine, Mohamed Amine et Salma Mourou la totalité du fonds de commerce destiné pour vente produit artisanale exploité au local sis au 6 rue Sidi El Morjani Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 25/01/2023.

2023T00084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances Yassminet sous le n°M001509 n° d'enregistrement 23200109 en date du 6/01/2023 Mr Adel Ben Hédi Ben Ammar Baldi vend

et cède à Mr Hichem Ben Rechid Ben Mohamed Naghemouchi le fonds de commerce sis au 03 rue Monastir Médina Jadida qui constitue un local conçu pour commerce de vente et réparation des matériels informatiques et accessoires.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de maître Dorra Karoud à son bureau sis 10 rue Essourour Chouchet Radés Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Le Quotidien le 12/01/2023.

2023R00182FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances de Gabès le 26/12/2022 quittance n°M076900, Mer Maher Guenna a vendu à Mer Nour Eddin Mjadab le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente de produits alimentaires sis à la rue la Corniche cité Ftercha Chat Essalam Gabès, et toute opposition sera faite à l'adresse de fonds précité. La vente est publiée dans les journaux «El Chourouk» et «Le Quotidien» le 01/01/2023.

2023R00184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé enregistré à la recette des finances de Yasminette le 9/01/2023 quittance n°M001837, enregistrement n°23200112, Mr Kais Touiti a vendu la totalité du fonds de commerce exploité entant que Café 1ère catégorie (buvette) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Route Mornag Immeuble Dridi KM7 Yasminette Ben Arous à Sté Beldi produits café et ses dérivés représenté par son représentant juridique Mr Hédi Beldi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse sis à la rue Maoua Ibn Houdaij cité prime Nouvelle Médina Ben Arous à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 24/01/2023.

2023R00189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp, enregistré à la Nelle Médina le 3/01/2023 quittance n°M000731. LA SOCIETEE AKRAM MOTORS a vendu à Mr Karim Rihani, le fonds de commerce vente des pièces de rechange voitures et camions exploité au 20 avenue de France Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées au siège du Fonds de commerce vendu, 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au JORT, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 18/01/2023.

2023R00190FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances El Yasminet le 3/01/2023 enregistrement n°23200056 quittance n°M000525, Mr Neji Dijaghoubi vend la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité Salon de Thé situé à la Route Morneg km 8 El Yasminet nouvelle Médina à Mr Ramzi Tebai.

Toutes les oppositions doivent être déposées au local du fonds de commerce sis à la Route Morneg km 8 El Yasminet nouvelle Médina dans un délai de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/01/2023.

2023R00192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/01/2023 et enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche en date du 6/01/2023 sous le n° d'enregistrement 23200118, n° de quittance M001806, M. Achref Ben Abed el Majid Kadoum, résident à l'avenue de la révolution Bouargoub Nabeul, a vendu à Mme Mouna Bent Mohamed Ben Hrab» résidente au 11 rue 8800 cité el Kadra Tunis, le fonds de commerce (pharmacie) sis à l'avenue de la révolution Bouargoub Nabeul n°32.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, auprès de l'acheteur sis à 36 rue Chedli Kallala 1er étage n°1 Tunis. Les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et le Quotidien» le 25/01/2023.

2023R00196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 4/4/2017 enregistré à la recette des finances de Nabeul sous le n°17202986 du 7/8/2017 et quittance n°M047282, M. Rafik Gannar Titulaire de la CIN n°01816324 a vendu à la Société «MODALIUM» IU : 1233616D la totalité du fonds de commerce d'une Boutique de prêt à porter avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'angle de la Rue Habib Bourguiba et rue du Caire - Nabeul.

La vente comprend les éléments matériels et moraux.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur sis à l'angle de la Rue Habib Bourguiba et rue du Caire - Nabeul. Dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue au journal «le Quotidien» du samedi 21 Janvier 2023.

2023R00197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Zaghouan le 14/11/2022 quittance n° 81934 enregistrement 22203862 Mr Ahmed Mahfoudh a vendu la totalité du fonds de commerce exploité entant que «Café» sis à Zriba Hammem - Zaghouan à Helmi Mahfoudh les créanciers doivent faire oppositions au fonds de commerce (local du café) sis au complexe touristique Hammem Zriba - Zaghouan dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 25/01/2023.

2023R00208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu des livres écrits enregistrés à la recette des finances Mégrine le 20/01/2023 reçu n°M008121 bon d'inscription n°23200427 Mme Olfa Chikhaoui titulaire de la CIN 07106889 102 Cité Al Essken4 Ben Arous a vendu à Mr Anis Dridi titulaire de la CIN 05446016 sise au 13 Rue 02 Mars Cité Chaker tout le fonds de commerce pour usage vente produits de nettoyage identifiant unique n°1565636/C situé au 28 Rue Arbi Zarrouk Mégrine 2033.

Les objections sont acceptées chez Mr Anis Dridi au 28 Rue Arbi Zarrouk Mégrine 2033 et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk le 22/01/2023.

2023R00209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu des livres écrits enregistrés à la recette des finances Mégrine le 21/12/2022 reçu n°M088133 bon d'inscription n°22205705 Mr Hammouda El Massmoudi titulaire de la CIN 05293199 situé au 19 Avenue Farhat Hached Sidi Rzig Mégrine a vendu à Mr Anis Dridi titulaire de la CIN 05446016 sise au 13 Rue 02 Mars Cité Chaker tout le fonds de commerce pour usage vente pièces de rechange et accessoires voitures identifiant unique n°1169403/C situé au 28 Rue Arbi Zarrouk Mégrine 2033.

Les objections sont acceptées chez Mr Anis Dridi au 28 Rue Arbi Zarrouk Mégrine 2033 et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 22/01/2023.

2023R00214FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p signé le 28/11/2022 et enregistré le 11/01/2023 à la recette des finances Akouda Sousse sous le n°23200077, Imen Achour a vendu à Ali Ezzin la totalité du fonds de commerce immatriculé au registre de commerce sous le n°A91227142015 et immatriculé au R N E sous le n°1417271 S et qui est exploité pour le commerce et vente des restaurations rapides sis rue de république n°33 Akouda avec tous ces éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront faites chez l'acheteur au lieu du fonds de commerce dans les délais légaux. Cet avis a été publié au journal Echourouk le 14/01/2023.

2023S00096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/01/2023 enregistré à la recette des finances de Monastir le 11/01/2023 quittance n°M003048 enregistrement n°23200291, Mme Sameh Slama demeurant à l'Avenue de la République Borj Khefacha Monastir, a vendu à Mr Mohamed Ezzin Sayahi demeurant à cité Riadh C10 Monastir et Yassine Ben Nasri demeurant à la rue Korba Ksar Hlal Monastir, en indivision et à part égale entre eux la totalité du fonds de commerce constitué d'un local exploité dans la vente de faux bijoux sis à Borj Khefacha Avenue de la République Monastir.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Hafedh Belhadj avocat sis au complexe Borj Khefacha B-3-15 Avenue de la République Monastir dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent extrait au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 19/01/2023.

2023S00098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 30/12/2022, sous le n°22208262, quittance n°M073374 Monsieur Anis Ben Abdellatif Ksouda titulaire de la CIN n°06889856 vend à Monsieur Amor Ben Ameur Sekma, 50 % du fonds de commerce exploité comme fast-food «WIGHT CHAPPATI» sis à la rue Avicenne n°26 Monastir.

La vente est publiée dans le journal «le Quotidien» du 11/01/2023.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur Amor Sekma au n°26 Rue Ibn Sina Monastir.

2023S00099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de cession de fonds de commerce en date du 14 décembre 2022, enregistré à la recette des actes de sociétés - Sousse, le 9 Janvier 2023, quittance n°M001954, numéro d'enregistrement 23200141, Monsieur Aymen Ftiss a vendu à la société 2A CHEBBI De commerce, SARL; MF : 1801789P

Le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local sis à la rue des oranges Khézama Est - Sousse.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Sabri Kilani ayant pour adresse rue 02 Mars 1934 - Mahdia.

Cet avis a été publié au journal «la Presse» le 24/01/2023.

2023S00101FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Rte de Tunis Sfax le 17/01/2023 sous le numéro 23200176 Quittance n°M007809 Mr Omar Tounsi a vendu à Mr Moncef Talbi le fonds de commerce ayant pour activité vente Volailles et dérivés. D'un local sis à la rue de Bizerte Ariana Sfax.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Un avis de vente est paru au Journal Le Quotidien du 22/01/2023.

2023X00113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 12/01/2023 quittance n°M005567 sous le n°23200258 Mme Asma FEKI cin 08878276 a vendu à Mr Ahmed Kacem cin 07711122 tout le fonds de commerce d'un café nommé "Double V" exploité au local Route Mharza Km 1 Rue Khalil Ebn Ahmed Sfax, MF. 1283521Z avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera reçue entre les mains de Maître Sami Bouaziz rue Abou Kacem Echabbi Imm. Rex Palace Sfax, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au J.O.R T.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah le 19/01/2023.

2023X00116FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Mabrouk Housine Avocat enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 13/01/2023 n° d'enregistrement 23200273, quittance n°M006533. La Société SEFI PUMP, matricule fiscal n°1428931 R a vendu à la STE SANDY POMPA le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue d'Algérie n°29 Sfax avec les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dont l'adresse est celle où se trouve le fonds de commerce, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente vente dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Alchourouk le 20 Janvier 2023.

2023X00119FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sfax le 02/01/2023 sous le n°23200006 et la quittance n°M000472 monsieur Raed mahdi a vendu à madame Amal Bahloul la totalité du fonds de commerce nommé MANDY PHONE SFAX exploité au local sis à l'Avenue Hédi Chaker centre sebii Sfax avec toutes les composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès du maître Barouni Ezzeddine à son bureau sis à la rue Hafouz immeuble intilaka bloc B 2 ; 4ème étage dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 13/01/2023.

2023X00124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Beb Souika le 13/01/2023 quittance n°M003715 enregistrement n°23200094 Mr. Sadok Melki titulaire de la C.I.N n°00515239 a vendu tout le fonds de commerce d'un local sis à la rue Souki Belkhir n°11 - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tous commerce à Mr. Chokri Arfaoui titulaire de la C.I.N n°00342358.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 26 janvier 2023

2023400162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/01/2023, enregistré à la recette des finances la Goulette le 19/01/2023, sous n°23200470, quittance n°009045, la société Liberté des bâtiments, MF 1419007L, sis à l'avenue de Carthage Ain Zaghouan a vendu le fonds de commerce sis à l'avenue de Carthage Ain Zaghouan, à Mme Sara Bent Mokhtar Rouafi, demeurant à la résidence Diar Rached App A 35 les jardins de Carthage - Tunis.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Sahafa le 24/01/2023.

2023400169FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé le 11 et 12 Janvier 2023 et enregistré à la recette des finances Rue Soleme Grombalia Nabeul le 12/01/2023 Quittance (N°M005833) enregistrement (N°23300227) Madame Hayet Bent Mabrouk Miled ALBOUSSALMI Titulaire de la carte d'identité Nationale (N°: 01728927) au nom de ses filles Samar, Sinda et Linda filles de Rafik Ben Mohamed IBRAHIM avec procuration et Monsieur Mohamed Wessime Ben Rafik Ben Mohamed IBRAHIM (C.I.N n° 09807714) a loué la totalité du

fonds de commerce gérance libre à Monsieur Ali Ben Belkacem Ben Ahmed BEN NAJEH Titulaire de la carte d'identité Nationale (N° : 03346973) exploité "BOULANGERIE" situé à NAYANO Grombalia avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location de Quatre ans (04) commençant le 01/01/2023 Jusqu'au 31/12/2026 Renouvelable.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 21/01/2023.

2023T00083FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances rue El Jazira Tunis daté du 10/01/2023 n° d'enregistrement 22308075 quittance n° M002651 Mr Melek Ben Mhenni Ben Ghorbel a loué le fonds de commerce sis au n°1 et 3 Souk Ellaffa Tunis à Mme Dorsaf Bent Hamadi Manaï pour une durée de cinq (05) ans renouvelable à partir du 6/01/2023 au 6/01/2028.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 26/01/2023.

2023T00085FCCC3

Location d'un fonds de commerce de dépôt de stockage

Gérance libre

En vertu d'un contrat de location le 1/11/2022 enregistré à la recette des finances de la Rue du Sahel le 29/11/2022 dont un avenant de contrat a eu le 6/01/2023 a été enregistré le 9/01/2023 avec un numéro de quittance M002284 et le numéro d'enregistrement 23900039 la Société Immobilière Fathallah a loué la totalité du fonds de commerce en tant que gérance libre qui est un dépôt de stockage pour conservation de l'eau en bouteille en stock à l'adresse suivante : 27 rue 9007 Sidi Fathallah 2023 à la Société International Eaux Minérales représentée par son PDG Mr Nouredine GHITH.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Quotidien 26/01/2023.

2023R00205FCCC3

Location de fonds de commerce de dépôt de stockage

Gérance libre

En vertu d'un contrat de location le 4 janvier 2023 enregistré à la recette des finances du bardo le 11 janvier 2023 sous le numéro de quittance M003651 et le numéro d'enregistrement 23300122 la Société Immobilière Fathallah a loué la totalité du fonds de commerce en tant que gérance libre qui est un dépôt de stockage pour conservation de l'eau en bouteille en stock à l'adresse suivante : 22 Avenue 20 Mars 1956 Bardo Bâb Saadoun à la Société International Eaux Minérales représentée par son PDG Mr Nouredine GHITH.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien 26/01/2023.

2023R00206FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de commerce rédigé le 14/12/2022 et enregistré à la Recette des Finances La Charguia, en date du 19/01/2023 sous le n° 23300494, Quitt n°11341,

La Société «Clinique les Jasmins. SA» Identifiant Unique n°0001743P en la personne de son représentant légal son Directeur Général Mr Mehdi Chakroun, a loué à la Société «Joker Plus. SARL» identifiant unique 1365387R en la personne de son représentant légal Mr Mohamed Chedly Ben Abid tout le Fonds de Commerce en gérance libre, avec tous ses éléments matériels et immatériels et situé au : Rez-de-chaussée de la Clinique Les Jasmins - Centre Urbain Nord lot.E, 1003 Tunis, et destiné à l'activité de Buvette.

Les oppositions sont acceptées dans les délais prévus par la loi à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 25/01/2023.

2023400176FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Génération Active.

Adresse : Cité Diwana, Zarrouk, Gafsa 2100.

Sujet : Développement.

Objectifs :

- Renforcer l'esprit de citoyenneté et lier la relation et la coopération entre toutes les parties dans divers domaine pour diffuser la culture du travail d'équipe.

- Travailler sur le développement des capacités des jeunes et les qualifier pour les impliquer dans le processus de développement social.

- Contribuer à soutenir la transparence et développer le travail municipal.

- Travailler au développement des capacités des femmes et leur permettre de jouer leur rôle social

- Contribuer à améliorer le climat au sein des établissements d'enseignement sur le plan social et environnemental.

Les membres :

Président : Badis Sifi.

Secrétaire général : Nour Tlili,

Trésorier : Mounawer Arfa.

2023T00073APSF1

Syndicat des Co- propriétaires de l'Immeuble de Montplaisir

Adresse : 15 rue Omar Kedah Montplaisir

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des copropriétaires de l'Immeuble Montplaisir réunis le 8 décembre 2022, enregistré auprès de la recette des finances de la Montplaisir le 11 janvier 2023 sous le n°23800232 et la quittance n°M004070. Il a été décidé de constituer un syndicat des co-propriétaires dont :

Nom : Syndicat des co-propriétaires de bureaux et espaces commerciales l'Immeuble Montplaisir

Adresse : 15 rue Omar Kedah Montplaisir

Membres :

Président : Imed Hammami

Vice-Président : Manaa Assili

Trésorier : Mohamed Dammak

Trésorier Adjoint : Khaled Ayari

Membre : Anis Ismail

Membre : Nada Saidi

Membre : Hichem Ellouz

Membre : Slim Besbes.

2023T00086APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de Festival International du Sahara de Douz.

Objet : Association culturelle

Objectifs :

- Contribuer à conserver les Propriétés et les Caractéristiques de Marazeeq et le patrimoine culturel et stock patrimoine et les habitudes et les traditions de Douz et les valoriser.

- Contribuer à l'organisation du Festival International du Sahara de Douz et des événements culturels et touristiques

Siège social : Rue des martyrs, Douz 4260.

Président : Abdelmajid Boukhris

Secrétaire général : Ashraf Ben Othman.

Trésorier : Lamjed Ben Belgacem.

Matricule fiscal : 1798886/M

2023R00194APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : privilège Adolescent

Sujet : Social.

Objectifs :

1- Contribuer à guider et à surveiller la situation d'un adolescent ayant des comportements à risque au milieu scolaire et familial.

2- Contribuer à la préparation de recherches et d'études sur les comportements à risque.

3- Contribuer à l'avancement des adolescents et soutenir leur participation à la vie sociale et leur permettre d'acquérir une position dans la société.

Siège de l'association : 39 rue Mettlaoui Douar Hicher cité echabbeb Manouba.

La présidente : Hanen Boukhili.

Secrétaire générale : Henda Djoubi

Trésorier : Mohamed Ali Majdoub.

RR389107611TN

2023R00195APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 14-12-2022 sous le numéro 435. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Gol

Secteur : Jradou, Farchen, Sfaya

Délégation : Sakiet sidi youssef

Dénomination : Gol

Siège social : Gol

- Nom du président du conseil d'administration : Ameur Mansaoui

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- l'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2023R00204APSF1

Constitution d'un bureau de syndic résidence

«LA BRISE» au Jardins de Carthage

Il a été constitué le syndic conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2022, enregistré à la recette des finances Manar le 8 décembre 2022 sous le numéro 22803307 quittance n°085793 et désignation de :

Présidente du syndic : Melle Rym Ben Salah

Trésorière : Mme Fatma Bahri

Membre : Mr Elyes Ladjimi.

2023R00212APSF1

Constitution d'un bureau de syndic résidence

«ALHAMBRA» à Ain Zaghouen Nord

Il a été constitué le syndic conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du 18 novembre 2022, enregistré à la recette des finances la Goulette le 13 janvier 2023 sous le numéro 23700313 quittance n°6880 et désignation de :

Président du syndic : Mr Wassim Saiidi

Membres :

Mr Mohamed Belaid

Mr Mouafak Ahdach

Mr Mohamed Chaker Chaouachi.

2023R00213APSF1

Avis

- Nom : Amicale des postiers de Kairouan.

- Siège : 17 rue Ali Ibn Abi Taleb 3129 Kairouan

- Objet : Contribuer à l'amélioration du climat social du secteur postal à Kairouan, comme il profite au secteur postal de la région de Kairouan, et à l'Office National des Postes.

- Objet : Culturelle, sociale.

Buts :

- Tisser des liens d'amitié et de fraternité entre les postiers de Kairouan et renforcer leurs liens.

- Réaliser des activités culturelles, récréatives et sociales au profit de ses membres.

Président : Mondher METHNANI

Vice-président : Chedly IDRISS

Secrétaire Générale : Nerjes GHABI

Trésorier : Kacem MOUA.

2023S00097APSF1

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du syndicat des propriétaires de la résidence MONCEF NAOUAR 2 à Hammam Sousse

- Attendre qu'en application des dispositions de l'article 85 et suivant du code des droits réels relatifs à la propriété des étages s'est réunie l'assemblée constitutive des propriétaires de la résidence MONCEF NAOUAR 2 le 7/01/2023.

- Les candidats ont élu à unanimité Monsieur Rami LAAYOUNI président du syndic des propriétaires de la résidence MONCEF NAOUAR 2 pour un an à compter de la date de levée de cette assemblée.

- Après exposé de la liste des candidats à l'instance adjointe du président du syndicat l'instance elle est composée des 3 propriétaires qui sont :

Monsieur Ghassen Aidi : Trésorier

Monsieur Iheb Nagati : Secrétaire Général

Monsieur Mohamed Znazen : Secrétaire Général Adjoint

Enregistré à la recette des finances Hammam Sousse

Numéro de quittance M007694 et Numéro d'enregistrement 23700359.

2023S00100APSF1

«Syndicat des copropriétaires de l'immeuble SFAX PALACE sis à l'Av. Abderrahmen El Ghafki (Av. 5 Août) - Sfax

En vertu du PV de l'AGC de l'immeuble SFAX PALACE, du 27 novembre 2022, enregistré à la recette des finances le 10 janvier 2023, sous le n°23800081, quittance M004468, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble SFAX PALACE est constitué, sis à l'Av. Abderrahmen El Ghafki (Av. 5 Août) - Sfax.

L'AGC a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de :

- Mr Mseddi Nizar, gérant de la société IBM : Président du syndicat

- Mr Gouiaa Kamel : Trésorier

- Mr Moallej Foued : membre

- Mr Abdelhadi Chadli : membre

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble SFAX PALACE entame ses travaux officiellement le 27 novembre 2022».

2023X00122APSF1

Syndic Immeuble Advencia

En vertu du procès-verbal rendu le 20/11/2022 et enregistré à la recette des finances route de Tunis le 16/01/2023 quittance n°M005741 a été constitué le Syndic de l'Immeuble Advencia Route de Tunis km 1.5 Sfax.

Portant l'élection des membres suivants :

- Président du Syndic : Haykal Kammoun

- Trésorier : Abdessattar Châari

- Secrétaire Général : Hatem Châari

- Membre : Zied Akrout.

2023X00125APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : SKYRIDERS.

Siège social : 6 Av Mohamed V La Gazelle 2083.

Président : Medhioub Charik.

Membres : Mhamed Sfaxi / Karim Tekaya / Abir Banneni.

Objectif : L'association a pour but de former et d'encadrer les jeunes, de les encourager et de développer leurs capacités physiques et techniques et de les faire progresser vers les plus hauts niveaux et moraux sportifs sous la tutelle de la fédération tunisienne des sports aéronautiques et les activités associées.

Spécialités : Parapente et activités associées.

2023400165APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : " International forum for development and peace"

"forum international pour le développement et la paix"

Siège social : 21 rue d'Egypte Lafayette 1002 Tunis Tunisie

Objet : Citoyenneté.

Objectifs :

- Contribuer à la diffusion d'une culture de paix et à la protection des femmes, des enfants, des familles et des groupes vulnérables contre diverses formes de violence et d'extrémisme violent

- Œuvrer pour soutenir les efforts de l'état dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de la science, de l'inclusion sociale, économique et numérique et contribuer à la diffusion des valeurs qui leur sont liées

- Contribuer à la consolidation du sens du patriotisme et à la diffusion de l'esprit de citoyenneté

- Œuvrer pour pousser vers le développement, la justice sociale et la diffusion du bien-être social

- Œuvrer pour diffuser la culture de la démocratie et soutenir la présence des femmes aux postes de décision

- Œuvrer pour diffuser et soutenir le développement durable et la durabilité écologique.

Comité directoire :

Samia Ben Mohamed : Présidente

Ahmed Darragi : Secrétaire général

Essil Kthiri : Trésorière

Aicha Abdeljaoued : Membre

Melken Slimane : Membre.

2023400170APSF1

Constitution de syndic

Suivant procès verbal en date du 17 septembre 2022et enregistré à la recette des finances la Goulette en

date du 15/11/2022 quittance n°M140506 enregistrement n°22708171 et l'accord de la municipalité de la Soukra en date du 19/01/2023 sous le n°05, il a été constitué un syndic de la résidence «Abraj Tunis» sise à Résidence Abraj Tunis cité les palmerais l'Aouina Tunis et qui se compose des membres suivants pour une année renouvelable :

- Mr Taha Smaoui : Président avec les pouvoirs absolus.

- Mr Sami Bouhouch : Trésorier.

- Mr Naceur Bédoui : Secrétaire général.

- Mr Jamel Trigui : Membre.

- Mme Nedia Hizaoui : Membre.

2023400172APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du SYNDIC des copropriétaires :

Syndic Copropriétaires «RESIDENCE TULIPE AIN ZAGHOUAN NORD»

L'assemblée générale s'est tenue le 12 février 2022 et a élu le même comité à la majorité des présents : Anis DHAOUDI (Président), Fatma BEJAOUI (trésorière), Fathia ADELA, Mohamed Kamel RAKKEZ et Hatem BEN AICHA (Membres).

Le PV de l'assemblée générale est enregistré à la recette des finances la goulette le 18 février 2022 sous le n°22701224, reçu n°24706.

2023400179APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication d'un immeuble immatriculé

Etude de Me BELGACEM NASRI

Mohamed Ali immeuble «Farah»

Tél : 77 237 866

Etude de Me Belgacem Nasri Avocat près la cour de cassation Rue Mohamed Ali immeuble "Farah" Kairouan Matricule fiscal 1005313/V. Tél : 77 237 866.

Partie créancière saisissante : Nabiha bint Omar Hadfi, demeurant à Hajeb Kairouan, élisant domicile à l'étude de son avocat Me. Belacem Nasri Rue Mohamed Ali immeuble «Farah» Kairouan.

Avocat poursuivant : Me. Belgacem Nasri Avocat Rue Mohamed Ali immeuble «Farah» Kairouan

Partie débitrice saisie : Mohsen Ben Mahmoud wahaibi, demeurant à 16 Rue Pasteur avenue Essaada Mhamdia Ben Arous.

Immeuble à vendre : Partager sur les partisans d'une terre agricole située dans la zone Hdeya délégation Hajeb El Ayoun. Gouvernorat Kairouan, morceau n°136 région E objet de jugement n°47836 du tribunal foncier de Kairouan publié le 23/01/2008, d'une superficie de 6 Hectares olives et amandes plantées, Bordé de nord ouled Ameur de sud Dao Horchani de l'est autrui de l'ouest Dao et Ahmed Horchani, représenté pour une partie situé à l'est olives de différents ages et taille plantées d'une superficie de deux hectares et 40 ares, bordés du sud Dao Hamami, de l'est Mohamed Hattab Rahmeni, de l'ouest son frère Mohamed et de nord Jileni Rahmeni.

Mise à prix : 60 .600 dinars frais en sus qui seront fixés le jour de l'audience.

Date, heure et tribunal : L'adjudication aura lieu le lundi 20/02/2023 à 9 heures du matin, à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan.

Visite de l'immeuble : La visite est ouverte tous les jours.

NB : Ne peut participer à l'adjudication que celui qui a consigné le tiers de la mise à prix par office d'avocat, les étrangers seront munis d'une autorisation délivrée par le gouverneur.

2023S00095VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 27/02/2023 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Grombalia.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Hatem Laabidi titulaire de la CIN n° 00336540 résident à 1) n°19 rue 18 janvier Tunis 2) n° 45 rue Ali Darghouth Tunis 3) n°17 rue Lac new chatal les Berges du Lac Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°560552 Nabeul nommé "senyit ben hmida" située à douar hlel gouvernorat Grombalia limité au sud par la propriété objet du titre n°4027 à l'ouest par la propriété objet du titre n°4117 à l'est et au nord par des propriétés agricoles. La propriété est un terrain agricole rectangulaire d'une superficie de 42220 m², équipé de canaux d'égout et par électricité avec un mur de 925 m et de 3 m de hauteur et se constitue des bâtiments suivants :

7 lots agricoles d'une superficie variable implanté par des agrumes et des arbres fruitiers (poire; pomme, amandes...).

Un bâtiment de 184 m² se constitue de 3 chambres un bloc sanitaire un hall avec 2 dépôts.

Un bâtiment en cour de constitution se constitue d'un rez-de-chaussée de 520 m² (se compose de 2 dépôts le

premier d'une superficie de 51.7 m² et le deuxième d'une superficie de 120 m²) et un 1er étage de 148 m².

Un bâtiment de repos se compose d'un salon et une cuisine d'une superficie de 104 m².

Une villa de 2 étages *un rez-de-chaussée de 132 m² se compose d'un salon une cuisine et un bloc sanitaire et un escalier et une chambre pour les équipements de puit profond *un 1er étage de 122 m² se compose de 2 chambres et 2 blocs sanitaires.

Un dépôt de 280 m² pour marchandises.

Un dépôt de 343 m² avec un étage mizanine de 14.5 m².

Une étable pour l'élevage de vaches de 123 m² avec un toit métallique

Un étable pour l'élevage de chevaux de 165 m² avec un toit métallique

Un bâtiment de 60 m² avec un toit en béton armé.

Un bâtiment de 85 m² avec un toit en paille pour conservation et séchage des aliments. Une passerelle carrelée de 1700 mètres de longueur.

Mise à prix : est fixée à deux milliard six cents quatre vingt trois milles deux cents quarante cinq dinars 852 millimes (2.683.245.852) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Grombalia où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2023X00111VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 01/3/2023 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Nabeul.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Mouaath Bouafif titulaire de la CIN n° 06310527 résident à cité elbosten Klibya Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : les parts indivisibles du débiteur de la propriété objet de titre foncier n°614541 Nabeul nommé "mbarket" située à klibya Nabeul constituant 743 parts de la totalité de 88360 parts.

Elle correspond la partie n°927 du cadastre inclue dans une zone d'intervention de l'agence immobilière agricole. Se compose d'un terrain agricole enveloppé avec un léger déclin avec un accès à travers des voies informelles destinée pour tout type d'implantation. Contient deux oliviers et quelques buissons épineux avec un puits et un dépôt non utilisable et un deuxième dépôt et puits.

Mise à prix : est fixée à quatre milles quatre cents cinquante huit dinars (4.458.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Nabeul où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2023X00112VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Farjallah avocat à la cour de cassation, 13, place Marburg Sfax.

1/ Partie poursuivante : Abderraouf Ghorbel syndic de la faillite Société de travaux du Maghreb Arabe, SARL, (en faillite) immatriculé au registre de commerce de tribunal de première instance de Sfax n°B1134571997, sis à l'avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 Bab Bhar Sfax.

2/ Partie saisie : Société de travaux du Maghreb Arabe SARL, (en faillite), immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Sfax n°B1134571997 Représentée par le syndic de la faillite Abderraouf Ghorbel, sis à l'avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 Bab Bhar Sfax

Matricule fiscal n°0044927 F

3/ Immeuble saisi : - Deux terrains situés au bord de la Route teniour km 20 Sfax, le premier lot nu, triangulaire, superficie 400 m², mesure du coté sud 20 m, au sud, à l'est 40 m, à l'ouest 45 m .

Limité au sud par (l'entrée), à l'ouest par Ayadi Abdelhamid, au nord voisin, et à l'ouest route Teniour

- Le deuxième lot nu, superficie 9219 m², mesure (nord-sud) à l'est 160 m à l'ouest 92 m (est - ouest) au sud 106 m, et au nord 60 m.

Limité au sud par Haj Ali Ben Fraj Saadawi, à l'ouest par Ahmed Maalej, au nord, entrée, à l'ouest route Teniour.

4/ Mise à prix : cinquante sept mille dinars (57.000.000 D) après réduction de 40% de prix d'ouverture plus les frais et les honoraires fixés à deux milles trois cent soixante treize dinars 037 millimes (2.373.037 D) ainsi que les frais de poursuite de cette étape.

5/ Date et Lieu de vente : la vente aura lieu le lundi 20/02/2023 à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, rue Abou el Kacem Chebbi Sfax.

6/ La visite de l'immeuble est possible au cours des jours de la semaine. Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Farjallah.

7/ Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'audience; et pour les étrangers ils doivent en plus se munir des autorisations exigées.

2023X00117VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après abaissement du prix

Cabinet de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu Cinquième étage Bureau N° 55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Kebili et ce le lundi vingt sept février deux mille vingt trois (27/02/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société "SAM" au nom de son représentant légal qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis au 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal : 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Mohamed Hammed, sa carte d'identité nationale n°03398082 domicilié à Kebili.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble lui appartenant objet du titre foncier n°18414, Kebili, dénommé "Padis".

il s'agit d'une parcelle de terrain nu sise à la Délégation de Kebili Nord, sa superficie est de 1509 m² clôturée par des murs appartenant à autrui, des côtés Nord Sud, est une partie du mur au niveau de l'angle Sud Est. Son accès se fait à travers deux espaces le premier d'une largeur de 4,45 mètres et le deuxième d'une largeur de 8,80 m.

Mise à prix après abaissement de 40 % : La mise à prix de l'ensemble de l'immeuble sus-indiqué a été fixé après abaissement de 40 % à cent huit mille six cent quarante huit dinars (108.648,000 d) en sus des frais de l'adjudication qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible au cours des journées de la semaine durant l'horaire administratif.

N.B : Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Kebili ou l'étude de Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de cassation, sis à l'avenue Habib Thameur immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2023X00118VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Bouhlel Kais Ben Anwar, demeurant à la route Gremda Km 0.5 immeuble Vinicia magasin n°24 Sfax, ou à la route de Tunis Km 4 Elhafara, impasse Boutemri, Sfax, titulaire de la CIN n°05398163.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n °42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Appartement sis à la route de Tunis km 4 impasse Boutemri Sfax, d'une superficie de 113 m², inachevé, l'entrée est commune avec le frère du débiteur saisi de 88 m². Elle se compose d'un Hall de 4.28m de longueur et 3.71m de largeur, à gauche de l'entrée une chambre de 3.53m de longueur et de 3.46m de largeur avec une fenêtre, une séparation qui mène vers un couloir de 3.32 m de longueur et 2.15m de largeur, une cuisine de 4.32m de longueur et 2.51m de largeur, une toilette de 2.22m de longueur et 1.80m de largeur, une deuxième chambre de 4m de longueur et 3.70m de largeur, une troisième de 4.5m sur 3.32m avec terrasse. L'appartement en son état actuel est inhabitable, emplacement moyen dans une zone où l'eau, l'électricité et le gaz de ville sont disponibles. Du Nord la propriété du père du débiteur saisi, Est Maalej, Sud Elayedi et de l'ouest une rue publique d'où l'entrée.

Mise à prix après déduction de 40% : quarante quatre mille et soixante dix dinars (44.070.000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Elkacem Chebbi, Sfax, le lundi 20 février 2023 (20/02/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2023X00121VEPA1

Adjudication suite à un partage judiciaire rabaisser de quarante pour cent 40%

Partie saisissante poursuivante : Falah Kawther procureur fait l'objet de sa communication avec le bureau de son avocat mentionné ci-dessous.

Partie saisie : 1) Lotfi Cherif situé à cité zankt elgjam N6 rue Etrodi Tunis et 12 rue Jakarta Bardo procureur, 2) Falah Kaltoum rue Jakarta N12 Bardo procureur

Avocat poursuivant : Khedri Moncef, avocat en appel, a son bureau au numéro 2, rue Mohammad Ali Akid, district de Bougatfa 2, Sidi Hussein Al Sigoumi, téléphone / fax, 71.559.766. La propriété, objet de l'adjudication, située à cité 12 rue jakarta bardo, et surface, 386 m, objet du dessin, la propriété, T.F 128680 Tunis, et il comprend au rez-de-chaussée d'une superficie de 72 m², un entrepôt de 48 m, une annexe de 25 m, un deuxième étage de 119 m.

Prix d'ouverture quatre cent trente trois mille cinq cent cinquante quatre dinars (433.554.000).

Date, lieu et heure de la vente : Le mardi vingt huit février deux mille vingt trois (28/02/2023), au service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 1 Bâb bnat à neuf heures du matin et suivant.

Visite de la propriété : Vous pouvez visiter la propriété tous les jours de la semaine de 9h à 17h.

Remarque : L'enchère ne pourra avoir lieu que par un avocat et présenter un tiers du prix d'ouverture ou ayant présenté à son égard un chèque certifié de disponibilité d'un solde ou d'une garantie bancaire irrévocable.

2023400163VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Aiana

Tel : 71709776 - 71709778

Fax : 71709742

MF : 509782 P/A/P/000

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex Société Générale de Recouvrement Des Créances (SGRC)) dûment représentée par son Directeur Général, SA, ayant son siège social à Tunis rue Alain Savary n° 67 Immeuble B 2ème étage Cité Identifiant unique n°0788628 G ; élisant domicile au Cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à Hached n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

La partie saisie : 1/ Société ABIR HOTELS, SA, dont le siège est situé à la rue Ibn Hamdis Assikili n°9 El Menzeh Tunis 1004 et aussi au 09 Place Ibn Hafs Mutuelle ville Le Belvédère Tunis 1002 et à l'hôtel Abir Zone Touristique Djerba Midoune. (En sa qualité de débitrice principale).

2/ Abderrahmane Ben Hajj Ahmed Ben Kacem Azabi, son domicile élu au Cabinet de leur Avocat Maître Wathek el Maghrebi sis au 06 rue Kaboul Ennasr 1 Ariana.

3/ Nour Alhouda Ben Yakhou ; son domicile élu au Cabinet de leur Avocat Maître Wathek el Maghrebi sis au 06 rue Kaboul Ennasr 1 Ariana.

Titre de poursuite : Jugement commercial n°40013 prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 27/3/2018 notifié par maître Sassi Samia en date du 16/10/2018 et par maître Labiadh Hatem en date du 24/1/2019 ; devenu définitif comme l'atteste le certificat de non Appel n°94647.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°126017 Tunis dénommé "ASSAIDA" sis à Sidi Bou Saïd Rue "Sidi Elghabrini" n°13 d'une superficie de (89m²) possédé par Nour Alhouda Ben Yakhou ; sur lequel est édifié une villa jumelée équipée de CH central ; d'elect de gaz et d'eau qui se compose d'un Etage donnant sur un jardin (wc -cuisine-séjour); d'un RDC (3 chambres - SDB - douche - véranda) et d'une résidence secondaire (chambre de service et chambre de consignation).

Les charges : Le titre est grevé des charges suivantes :

- Rateb inzele à hauteur de (0.60D) inscrite le 23/3/1943 au profit de Zaouiet Sidi Elghribi

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (25000.000.D) inscrite le 14/07/1995 au profit de la BH.

- Une opposition conservatoire pour la garantie d'une dette de 380000.000d inscrite en date du 11/11/2021 au profit de BH Recouvrement registre 1/21 N17552

- Une prénotation inscrite à la chambre des recoures du tribunal immobilier n°1985 contre la décision de la conservation de la propriété foncière qui a rejeté l'inscription d'une vente en date du 11/11/2022 registre Tunis 01/22 N22959 au profit de Me Sihem Mbarek pour le compte de Nour Elhouda Ben Yakhou

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 16/12/2022 au profit du

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (639.652,960 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 21/02/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis1.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers ayant obtenu l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis1.

2023400168VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

En vertu du jugement n°95282 du 10 janvier 2023, Mm Aziza Belaidi, 24 Rue du Caire Tunis tél 96018575, a été désignée liquidateur du patrimoine feu Riadh Ben Habib Ben Mansour Ben Lagha Titulaire de la CIN n°01568598.

Les créanciers sont invités à présenter leurs Titres de créance au liquidateur dans les délais.

2023R00191VEPA2

SOCIETE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE GARDIENNAGE DE NAVIRES

Identifiant unique : 0026881 G

La chambre Commerciale auprès du tribunal de première instance de Sfax a décidé en date du 17 janvier 2023 dans l'affaire de règlement judiciaire n°283 la déclaration de l'impossibilité du redressement de la SOCIETE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE GARDIENNAGE DE NAVIRES, société à responsabilité limitée, sise à la rue Remada immeuble le Colisée 2 Sfax, son Identifiant Unique n°0026881G, par la poursuite de son activité conformément aux dispositions de l'article 455 et suivant du code de commerce et l'approbation de son plan de redressement par sa cession aux tiers et l'acceptation de la dernière offre d'achat présentée par Abdelhakim Ben Hafedh Tounsi, et ce conformément à la décision d'optimisation des offres et a ordonné la cession de la société débitrice à son profit et de le considérer comme propriétaire de ladite société assainie de toutes les dettes et inscriptions précédentes y compris celles qui sont privilégiées et ce dès l'exécution de tous ses engagements consignés dans l'offre d'achat présentée à l'administrateur judiciaire et le paiement de l'intégralité du prix fixé à soixante mille dinars (60.000.000 DT) et de charger le commissaire à l'exécution Monsieur Abdallah Mroua d'achever les formalités de cession par la mise en possession du cessionnaire conformément aux conditions prescrites dans le cahier de charges, après l'encaissement de l'intégralité du prix de cession et de lui ordonner la distribution du produit du prix aux créanciers inscrits dans un délai d'un mois à compter de l'expiration des délais de recours, et ce en l'absence de toute contestation conformément aux dispositions de l'alinéa premier de l'article 573 (nouveau) du code de commerce, tout en respectant l'ordre de priorité prévu dans l'article 569 (nouveau) du code de commerce et en cas de litige, suivre les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 573 (nouveau) du code de commerce pour la distribution du produit du prix par le tribunal. Le commissaire à l'exécution est tenu d'inscrire ce jugement au registre national des entreprises, de le publier au journal officiel aux dépens de la débitrice et de transmettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques.

2023X00115VEPA2

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt Ahmed Ben Abdelaziz Zwewi

(C.I.N : 11363101)

En vertu de l'ordonnance sur requête n°97840 émanant du Tribunal de Première Instance d'Ariana le 13/12/2022 il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim en qualité de liquidateur de la succession du défunt Ahmed Ben Abdelazlz Zwewi pour l'inventorier et partager entre les héritiers chacun selon sa quôte - part et la nomination de Mme Malak Hammas juge-commissaire.

Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba. (Tél : 98.611.955)

2023400171VEPA2

Liquidation

Société : "El Emtieze de Travaux Publics" SUARL

Siège social : rue 07 novembre - Niano Grombalia

Capital social : 20.000.000 dt

M.F : 1093997/B

Suivant la décision rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia en date du 18/7/2022 dans l'affaire n°12597, il a été décidé la nomination de Mr Bilel Rahmouni en tant que liquidateur judiciaire de la société "EL Emtieze De Travaux Publics" dans le but de la liquider. Tous intéressés peuvent contacter le Liquidateur susmentionné à la rue 18 janvier immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080, tél 71.709.153 fax : 71.709.863).

2023400180VEPA2

Nomination d'un mandataire Judiciaire

De la société «Imprimerie Internationale de Tunis» - SARL

Matricule fiscal : 1352547W

Adresse : Rue de Sanhaja 1126 Oued Elil, Manouba

(Décision du juge d'instruction pôle judiciaire économique et financier dans l'affaire n°1534/31 de mettre la dite société sous mandat judiciaire)

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 23 janvier 2023 dans l'affaire n°86, il a été décidé la nomination de Mr. Rahmouni Bilel en tant que mandataire judiciaire de la société «Imprimerie internationale de Tunis» en vue de l'administrer et la diriger temporairement.

Toutes intéressées peuvent contacter le mandataire judiciaire susmentionné à la rue de 18 Janvier, Immeuble 19, Appartement AR2 Ariana 2080. Téléphone : 71.709.153.

2023400181VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Société MATEL SA

Société anonyme

Au capital de 450 000 DT

Siège social : 49, Rue de Yougoslavie Tunis

Messieurs les actionnaires de la société MATEL SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 février 2023 à 10h au siège de la société Ramla Tozeur, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif aux exercices 2011 à 2022 ;

2. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2011 à 2022 ;

3. Quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2011 à 2022.

4. Désignation des administrateurs

5. Approbation de toutes les décisions prises par l'ancien Président Direction Général Monsieur Mohamed Rached Chebil y compris les cessions des lots 14 et 131 extraits du titre 500/44487 Tunis et sis à la zone industrielle ksar Said

6. Questions diverses.

2023T00082SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire «SEPTH»

S.A au capital de 7.920.000 dinars

Adresse : Avenue BETTINO CRAXI Jinen Hammamet

Identifient unique : 0013031 B

Le CA de la "SEPTH", réuni le 17 Janvier 2023 a décidé de convoquer les actionnaires de la Société à se réunir en assemblée générale ordinaire, et ce le mardi 28 février 2023 à 11 heures au siège de la société sis à Hôtel MIRAGE Ressort & Spa, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Présentation d'une convention financière entre parties liées

2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur une convention financière conformément aux dispositions de l'article 202 du CSC.

3) Ratification d'une convention financière conformément aux dispositions de l'article 202 du CSC

4) Pouvoirs pour dépôts et publications.

2023R00210SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MODERNE D'ALIMENTATION EN GROS. SA «SMAGROS»

RNE : N°1156141F

Société anonyme

Au capital de 900 000 Dinars

Siège social : Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société SMAGROS. SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, le mercredi 22 février 2023 à onze heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et les délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021.

2- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société de l'exercice 2021.

3- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

4- Approbation s'il y'a lieu du bilan et des états financiers de l'exercice 2021.

5- Affectation des Résultats de l'exercice 2021.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

8- Nomination d'un nouvel Administrateur et Renouvellement des mandats des administrateurs.

9- Nomination du commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs pour formalités.

2023S00093SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4 523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

Identifiant unique RNE : 007495 T

Affiliation CNSS : 00035205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 23 Février 2023 à 10 heures au siège de la société Yadis Holding sis à L'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs à la Zone Industrielle Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2022,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice clos le 31/12/2022,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2022,

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2022,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2022,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination des administrateurs,

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Questions diverses,

- Délégation des pouvoirs.

2023400178SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société SOMATEX

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50 000 Dinars

Siège social : Cité Mrazguia - Sidi Thabet Ariana

Identifiant unique : 0614984N

Les associés de Société «SOMATEX » sont convoqués le jeudi 23 février 2023 à 10H du matin au local de la société sis à la cité des artisans zone industrielle route de Tunis 8000 Nabeul, pour participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de Monsieur Raouf JAMI deuxième gérant de la société concernant les graves infractions et transgressions légales commises par le premier gérant de la société et ses collaborateurs, qui menacent la continuité de la société.

- Prise de décisions.

Tous les documents nécessaires à votre information seront tenus à votre disposition au siège social.

2023400175SRLB3

Autres sociétés

Convocation

Gabès le 17 janvier 2023

COOPERATIVE OUVRIERE COMAG

MARCHE DE GROS GABES

MF : 0346715Y

Le conseil d'administration a l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022 qui aura lieu à L'union générale tunisienne du travail Gabès le 30 janvier 2023 à neuf heures du matin pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport financier et littéraire du conseil d'administration de l'année 2022

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2022

3- Lecture du rapport de contrôle financier de l'année 2022.

4- Envisager la cession de certaines actions et mettre à jour la liste des coopérants

5- Question diverses.

2023R00211SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Suite au jugement rendu par le juge des référes de tribunal de première instance de Médenine affaire n° 2493 en date du 20/10/2022 madame Messaoudi Mbarka porte à la connaissance du public les dispositions dit jugement qui dispose que Messaoudi Mbarka est nommée tutrice de son fils l'interdit Messaoudi jihad pour préserver ses intérêts et effectuer ses actes juridiques exception faite des actes de vente des immobiliers qui doivent être objet d'une autorisation spéciale des autorités compétentes.

La bénéficière de la tutelle est tenue de publier ce jugement au journal officiel de la République Tunisienne dès qu'il devient définitif.

Cette décision de justice a été informée par l'huissier de justice procès n°144 du 8-12-2022.

2023R00203DIVD2

Tribunal international permanent d'arbitrage (T.I.P D'arbitrage)

Etablissement inscrit au journal national des Entreprises sous le numéro 16266667z

Siégeant au 20 rue Arbi Kabbadi France Ville Le Belvédère 1001 Bab Bhar Tunis

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire déroulée en date du 12/6/2019 au siège de l'établissement; enregistré à la recette des finances rue ENNIMSA en date du 18/9/2019 sous le numéro 19703976, reçu numéro M079289.

Il a été décidé ce qui suit concernant la composition et les structures du Tribunal international permanent d'arbitrage lors de l'assemblée générale tenu le 4 janvier 2023 à 10h et demi :

Les fondateurs du Tribunal International Permanent d'arbitrage du Conseil Scientifique, Consultatif et de Jugement, après avoir pris connaissance des dispositions du Règlement Intérieur et code des procédures au Tribunal international permanent d'arbitrage, ont convenu à la majorité d'adhérer au contenu confié au mandat du Président du Tribunal international permanent d'arbitrage, M. Al-Bechir Saïd, tel qu'il a été inscrit au Journal Officiel de la République Tunisienne numéro 104 du 5 novembre 2019, p. 3692, mettant à jour et modifiant les fonctions et composition du Tribunal comme suit :

Le tribunal International Permanent d'arbitrage «T.I.P D'arbitrage» se compose d'un premier président du tribunal, des adjoints du premier président du tribunal, du conseil scientifique et consultatif du tribunal, de départements judiciaires et consultatifs spécialisés, d'un secrétariat général qui supervise l'avancement de la rédaction du tribunal, et une cellule de gouvernance afin de garantir la transparence.

1- Présidence du tribunal :

Le tribunal est dirigé par un premier président appelé : Le premier président du Tribunal International Permanent d'Arbitrage, et il est le président du Tribunal, et ses pouvoirs ne sont pas sujets à révision, car il a été inscrit au Journal Officiel de la République Tunisienne n°104 du 5 novembre 2019, p. 3692.

Le rang du premier président du Tribunal international permanent D'arbitrage / le président du Tribunal est un Arbitre international juge du troisième degré accrédité par celle-ci.

Le travail du premier président du tribunal/président du tribunal est coordonné au niveau local, régional et International par un directeur de cabinet et des conseillers nommés par décision du premier président du tribunal.

2- Adjoints du premier président du tribunal :

- Le premier président du tribunal est représenté par un ou plusieurs vice-présidents du Tribunal international permanent d'arbitrage, et il est appelé «vice-président du tribunal». Le premier président peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à son suppléant.

Le vice-président du tribunal doit obligatoirement être un arbitre juge du 2ème ou du 3ème degré accrédité par le tribunal.

3- Conseil Scientifique et Consultatif du Tribunal international permanent d'arbitrage :

Le Conseil scientifique et consultatif est composé du premier président du tribunal, de l'adjoint du premier président, des chefs des départements d'arbitrage et de conseil, et des arbitres accrédités et en exercice au niveau du tribunal.

Le conseil scientifique et consultatif est présidé par le premier président du tribunal, et il a le droit de déléguer aux membres du conseil scientifique et consultatif le droit de choisir un président du conseil pour le suppléer pour la période qu'il détermine selon une décision rendue à cet effet, et le président du tribunal/le premier président du tribunal peut le choisir en dehors des membres permanents du tribunal en fonction de son expérience scientifique et judiciaire ou universitaire, si l'intérêt du tribunal le permet a besoin.

Le Président du Conseil Scientifique dirige ses séances et organise ses travaux.

Le président du tribunal/le président du Conseil scientifique peut nommer un président d'honneur du Conseil scientifique et consultatif parmi les professeurs d'université, les juges en exercice ou à la retraite, les avocats à la cour de cassation ou parmi les personnalités internationales éminentes, et son travail sera bénévole sans aucune contrepartie financière.

Le Conseil Scientifique et Consultatif du tribunal supervise les sessions scientifiques et juridiques tenues par le tribunal dans le cadre du développement de l'activité du tribunal, de la décision sur les questions juridiques controversées ou du développement de l'arbitrage en général, ainsi que les procédures et l'organisation de l'arbitrage au Tribunal international permanent d'arbitrage.

4- Directions de la gouvernance et du conseil :

Le tribunal international permanent d'arbitrage se compose de 3 départements arbitraux et d'un département consultatif.

Les départements arbitraux :

Le département arbitral est dirigé par un arbitre international, juge du troisième degré accrédité auprès du tribunal.

Le département de médiation est dirigé par un arbitre international, juge du troisième degré accrédité auprès du tribunal.

Le département Réconciliation est dirigé par un arbitre international, juge du troisième degré accrédité auprès du tribunal.

Le département juridictionnel peut être composé d'un arbitre unique qui est appelé le «chef de département au tribunal international permanent d'arbitrage» si les parties conviennent d'un arbitre unique.

Le département est composé d'un président et de 2 arbitres suivant accord des parties et que l'arbitrage soit par un collège tripartite ou quinquennal, et dans tous les cas le nombre est impair/impair.

Département consultatif :

Le département consultatif a pour objet d'exprimer son avis scientifique et juridique, soit au profit de parties, de tiers, d'institutions commerciales et industrielles, et d'autres institutions locales, régionales et internationales qui demandent au tribunal international permanent d'arbitrage de lui fournir des avis sur une question précise, et dans ce cas, le département d'arbitrage ne peut se saisir d'une affaire après qu'elle se soit prononcée sur celle-ci au profit d'une des parties.

Le département consultatif fournit l'avis juridique et scientifique au premier président du tribunal ou au conseil scientifique du tribunal sur la base d'une demande écrite émise par le premier président du tribunal ou son représentant ou le président par intérim du conseil scientifique et consultatif.

Le département consultatif est composé d'un président et de deux arbitres.

Juges arbitres :

Un arbitre international, juge du premier degré

Un arbitre international, juge du second degré

Un arbitre international, juge du troisième degré

Les juges arbitres de tous degrés jouissent de l'immunité et des privilèges établis et reconnus dans le domaine de l'arbitrage conformément aux conventions et normes internationales.

Troisièmement : les arbitres

Arbitre international de 1er degré

Arbitre international spécialisé du second degré

Le corps judiciaire et de gouvernance a été inclus conformément aux dispositions du Journal collectionnel et de droit interne et du manuel de procédure qui définissent les termes et les pouvoirs des arbitres et des arbitres, juges, chacun selon son rang et sa classification.

Les missions des arbitres et des juges sont déterminées par une décision ou une autorisation de mission délivrée par le premier président du tribunal/le président du tribunal ou son représentant le cas échéant.

Le secrétariat général du tribunal :

Le Secrétariat général est composé du Secrétaire général et des greffiers du Tribunal international permanent.

Leurs attributions sont déterminées par une décision interne rendue par le Président du tribunal.

La classification du secrétaire général : Un arbitre international juge accrédité auprès du tribunal international permanent d'arbitrage, selon les grades approuvés par le tribunal, tels que déterminés par le règlement intérieur et code des procédures du tribunal international permanent d'arbitrage.

Ouvriers et employés :

Les employés et ouvriers sont affectés au Tribunal International Permanent d'arbitrage en fonction des postes vacants.

Afin d'assurer la transparence et les exigences de bonne gouvernance, le Président Du tribunal ou son représentant rend une décision précisant la composition et le contenu de la commission chargée de superviser la procédure nécessaire.

Cellule Gouvernance :

Son président et son vice-président sont nommés en vertu d'une décision rendue par le président du tribunal.

Structures rattachées au tribunal :

Les structures rattachées au tribunal sont constituées de :

- Amicale des arbitres et des affiliés du tribunal international permanent d'arbitrage / connue sous le nom de "A.T.I.P" en abrégé, est classée comme une association indépendante conformément au décret n° 88 du 24 septembre 2011 réglementant les associations et selon ce qui a été stipulé dans le Journal officiel de la République tunisienne n°08104 du 26 janvier 2021, p. 48. Son contenu et ses attributions sont déterminés selon un statut ou un règlement intérieur qui doit être approuvé par le premier président pour être exécutoire et contraignant.

- Une académie scientifique internationale de recherche et d'études affiliée au tribunal Permanent d'Arbitrage Connu sous le nom de L'AR / T.I.P. Structurellement affiliée au tribunal international permanent d'arbitrage et non plus qu'un département de recherche scientifique du tribunal son contenu et ses missions sont déterminés selon un statut ou un régime interne qui doit être obligatoirement approuvé par le premier président pour qu'il soit exécutoire et contraignant.

2023R00207DIVD2

Déclaration de perte de Titre de Propriété

Monsieur Ahmed Ben Abdessalem Abbes titulaire de C.I.N numéro 04067761 délivrée à Tunis le 5/6/2020 annonce la perte du titre de propriété numéro 03/14082 délivré le 27/11/2006 et révisé au sujet de titre immobilier numéro 35630 Monastir.

Cet avis annule et remplace l'avis n°2022S01506DIVD2 paru au JORT n°151 en date du 21/12/2022.

2023S00094DIVD2

Avis

Madame Ayada bent Ammar Ben Mohamed Ergui avise être le propriétaire de la moitié du terrain d'une superficie de 223.58 m² à la route de Mherza km 5 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle désire extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00110DIVD2

Avis

Monsieur Ghribi Mohamed annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 205 mètres carrés situé à la route Lafrane et Gremda mil 12 Sfax qui était fait le 6 janvier 2018 enregistré le 26 janvier 2018 n°M005714 à l'attestation de deux notaires Mohamed Ali et Kais Karray, il a perdu l'acte de vente et il désire se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67 rue Sidi Belhsan Ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication Toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2023X00114DIVD2

Avis

Les héritiers de feu Habib Ben Mohammed Ghariani, qui sont ses fils Mohammad, Moncef, Saida, Laila, Awatef, Fatma, Noura et Lassaad, déclarent que les deux propriétés de leur père sont représentées le premier un terrain d'une superficie de 1700 mètres carrés situé entre route Menzel Chaker et Al-Ain, km 14 Sfax, et le second terrain d'une superficie de 4 692 mètres carrés situé entre route Menzel Chaker et Al-Ain, km 14 Sfax, ils l'ont perdus et ils ont l'intention d'en obtenir un deuxième exemplaire original qui remplace les deux perdus.

Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à la rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2023X00120DIVD2

Avis

Héritiers Kallel Ali annoncent qu'ils possèdent d'un terrain qui contient 118 arbres d'olives à la route de Gabès klm26 Sfax effectuer par l'acte de partage qui était fait le 23/10/1977

ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X00126DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Les héritiers de Hasen Ben Mohamed Ben Ahmed Ben Rhayem sa femme Souad Ben Hasin et ses fils Insaf, Nayla, Meryem, Rafiaa, Layla, Mohamed Ali et Ahmed déclarent la perte de titre de propriété n° 18270 de l'immeuble objet du titre foncier 183478 Tunis d'une superficie de 77 m² sis au 3 rue Bjaya cité Elhabib Gammart Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 25/01/2023.

2023400177DIVD2

Avis complémentaire

Attendu que Maître Najla Hergli agissant pour le compte de Kheira Boukedroune, a présenté une demande de mise à jour n°3463 en vue d'inscrire deux ventes sur le titre foncier n°522273 Nabeul et réserver à la requérante la parcelle conforme à son objet et lui attribuer un titre foncier indépendant.

Attendu qu'à travers l'étude de la demande indiquée, il s'est avéré que la requérante n'a pas pu présenter une copie légale de la procuration écrite légalisée auprès de la commune de Souassi le 02 septembre 1986 donnée par Amor Ben Neji Ben Ahmed Ben Mohamed SASSI à son fils Sadok SASSI.

Attendu que pour surmonter cette difficulté et conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2001-34 du 01 avril 2001, nous ordonnons au requérant de faire la publicité complémentaire au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens l'un d'eux en langue arabe et l'autre en français tenant lieu de défaut de présentation de la procuration écrite légalisée auprès de la commune de Souassi le 02 septembre 1986 donnée par Amor Ben Neji Ben Ahmed Ben Mohamed Sassi à son fils Sadok Sassi.

L'opposition à cette demande ou l'intervention à son sujet pourra avoir lieu à compter de la date du présent avis et jusqu'à l'expiration du délai de deux mois, auprès du tribunal immobilier, section de Nabeul.

2023400182DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Suite à une erreur qui est survenue au capital social de la société Excel Service annoncée au Journal officiel n°33 du 24/4/2007 page n°1973.

Le capital social de la société est de 15.000 dinars au lieu de 10.000 dinars sans aucune autre modification.

2023R00198RECZ9